RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Symphorien-d'Ozon,
Le 21/01/2026

NOTE DE PRESENTATION

Objet : **Débat d'orientation budgétaire « DOB » – Exercice 2026**
(Séance du Conseil municipal du mardi 03 février 2026)

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2312-1 et L2121-8 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et L.5217-10-4 ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au Conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », ***dans un délai qui est porté à 10 semaines au lieu de deux mois précédant l'examen du budget*** dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

Sommaire

1. Le contexte international, national et local 3

1.1. Le contexte international et européen 3

1.2. Le contexte national et régional 3

1.3. Le contexte local 4

1.4. La Loi de finance pour 2025 4

2. Rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon 5

2.1. Ratios de fonctionnement 5

2.2. Besoin de financement 6

3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues 17

4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2025 18

4.1. Les recettes de fonctionnement 18

4.1.1. Impôts directs locaux 18

4.1.2. Concours de l'Etat 19

4.1.3. Autres recettes 19

4.2 Les dépenses de fonctionnement 19

4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel (012) 19

4.2.2. Subventions 19

4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement 20

4.3 La section d'investissement 21

4.3.1 Dette 21

4.3.1.1 Emprunts 21

4.3.1.2. Evolution de l'encours de la dette 21

4.3.2. Recettes d'investissement 21

4.3.3. Dépenses d'investissement 22

5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2025 24

5.1 La section d'exploitation 24

5.1.1. Les recettes 24

5.1.2. Les dépenses 24

5.2 La section d'investissement 24

5.2.1. Les recettes 24

5.2.2. Les dépenses 24

1. Le contexte international, national et local

1.1. Le contexte international et européen

Suite au COVID, des obstacles ont ralenti la vigueur de la reprise, comme la remontée des prix de l'énergie (provoquant une accélération de l'inflation) et des pénuries de biens puis de main d'œuvre, dans certains secteurs. Cette combinaison d'évènements et de facteurs a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale. L'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences ont fragilisé les perspectives de reprise, et ont renforcé le renchérissement des prix des matières (céréales, gaz, électricité…), provoquant un rebond des tensions d'approvisionnement. Cette inflation était encore visible en 2023 et en 2024 avec un fléchissement progressif.

Le conflit au Moyen-Orient est venu accentuer ces phénomènes. La trêve initiée par Donald Trump et signée le 09 octobre 2025 reste fragile. Elle a un effet positif sur les marchés de l'énergie.

La croissance mondiale est attendue en léger ralentissement en 2025 avec 2,9 % et en 2026 avec 2,8 %, après 3 % en 2024. C'est une bonne performance alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026 après 2,8 % en 2024.
La Chine maintient une croissance à 5 % en 2025 puis une prévision à 4,8 % en 2026.
En zone euro la croissance attendue s'élève à 1,3 % en 2025 puis à 1,2 % en 2026.

Le stockage d'électricité dans des batteries s'accélère considérablement, ce qui permet d'en arbitrer les prix. Le marché pétrolier mondial traverse quant à lui un cycle baissier, les Etats-Unis (premier producteur) assurent une offre abondante.

Côté politique monétaire, la FED (réserve fédérale des Etats-Unis) continue de baisser ses taux alors que le Japon les a augmentés. La BCE (Banque centrale européenne) les maintient à 2 %.

L'inflation dans la zone euro continue de baisser, s'établissant à 2,2 % en septembre 2025 malgré des disparités entre pays comme l'Allemagne (2,4 %) et la France (1,1 %). La baisse des prix de l'énergie, le gaz européen stabilisé ainsi que le ralentissement des prix alimentaires (+1,4 % sur un an) contribuent fortement à cette désinflation.

Cependant la diminution de l'inflation ne se ressent pas encore pleinement sur les ménages, les prix des services conservant une croissance supérieure à 3 % et la pression salariale dans certains secteurs maintenant les coûts de production élevés.

Le réarmement de l'Europe est en marche. Les dépenses militaires des Etats membres ont fortement augmenté depuis l'invasion de l'Ukraine, passant de 1,3 % du PIB (220 milliards d'euros) avant 2022 à près de 1,9 % du PIB (370 – 380 milliards d'euros) aujourd'hui.

1.2. Le contexte national et régional

En France, la prévision de croissance du PIB est de 0,9 % en 2025 et 1 % en 2026.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Les prévisions d'inflation se chiffrent à 1,0 % en 2025 et à 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre).

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro – la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le climat de l'emploi se dégrade.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 000 emplois) après quatre ans d'augmentation. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %. Le taux de chômage augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 % de la croissance.

Le déficit public prévu pour 2025 s'élèverait à 5,4 % du PIB. Il était à 5,8 % en 2024, 5,5 % en 2023 après 4,7 % en 2022. Il devrait atteindre 4,7 % en 2026. Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire important.

Pour les finances locales, la dynamique des dépenses demeure relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marquent une décélération, ceci contribue à une dégradation de l'épargne brute pour les communes et les départements. Pour les régions, la hausse des recettes de fonctionnement, égale à celle des dépenses, améliore légèrement l'épargne brute. L'investissement (surtout les dépenses d'équipement) progresse, financé par un recours important à l'emprunt pour les trois niveaux de collectivités. Les dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général et les charges de personnel, les communes étant soumises aux décisions gouvernementales (revalorisation du point d'indice au 01 juillet 2023, attribution de cinq points d'indice supplémentaires au 01 janvier 2024, …), sont en progression et là aussi plus que l'inflation. Les intérêts de la dette marquent à nouveau une nette progression.

1.3. Le contexte local

Cette pandémie a aussi entraîné des répercussions sur les finances des entités publiques locales pour les années 2020 et 2021. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées, mais des dépenses supplémentaires se sont imposées, à côté de recettes en diminution.

Pour 2022 et 2023, la commune a été confrontée aussi à la hausse des prix (forte hausse du prix des repas servis au restaurant scolaire, au centre de loisirs et à l'EAJE, augmentation du coût des matières et de l'énergie…).

Pour l'année 2024, le budget de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon prévoyait cette hausse tout en la limitant suite à la mise en place des régulations énergétiques dans les bâtiments communaux et la pose de Leds.

En 2025, la commune a priorisé la rénovation énergétique pour les futurs travaux d'investissement.

Elle maintient cette priorité en 2026.

1.4. La Loi de finance pour 2026

Le projet de Loi de finances pour 2026 vise à maintenir la discipline fiscale, avec une croissance modeste de 1 % et un objectif de déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, contre 5,4 % en 2025 et à moins de 3 % en 2027 avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116 % du PIB.

Le gouvernement s'appuie sur trois leviers principaux :

- hausse des recettes
– gel partiel des dépenses de fonctionnement
– rationalisation des niches fiscales

La loi de Finances n'ayant pas été adoptée à ce jour, les mesures prévues par ce projet de loi de finances n'entreront donc pas en vigueur au 01/01/2026. Cette situation, bien qu'exceptionnelle, est néanmoins régie par le droit public financier. Afin d'assurer la continuité de la vie de la Nation, l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale autorisant le Gouvernement à percevoir les impôts existants. Ce cadre financier autorise également le Gouvernement à disposer des crédits correspondant aux « services votés ». Selon l'article 47 de la Constitution « les services votés représentent le minimum de crédits que le gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année ».

L'application de l'article 45 de la LOLF permettra donc, jusqu'à la promulgation d'une loi de finances, à la foi la perception des impôts locaux dès le 1er janvier 2026 et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'Etat relevant du domaine « des services votés » et des prélèvements sur recettes de l'Etat.

Les collectivités locales percevront donc, sous ce régime, l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement, dans leurs modalités de droit commun.

En France, le rétablissement des finances publiques sera long et coûteux compte-tenu du dérapage du déficit public.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6 % en 2020, le ratio dette/PIB a baissé lentement en 2021, en 2022 et en 2023. Il repart à la hausse pour atteindre 113,4 % en 2024 puis un prévisionnel de 115,1 % en 2025, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et au-dessus des autres pays de la zone euro (sauf la Grèce et l'Italie).

Cette maîtrise de la dépense et le rétablissement des comptes publics devront être partagés par l'ensemble des administrations publiques.

Le contexte politique actuel n'a pas facilité la construction du budget primitif 2026 de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon.

2. Rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

2.1. Ratios de fonctionnement

Epargne de gestion = recettes réelles et mixtes de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement de gestion courante (gestion des services) y compris rattachements.

Epargne brute = épargne de gestion- remboursement des intérêts de la dette (66111).

Epargne nette = épargne brute-remboursement en capital de la dette (1641).

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
L'épargne de gestion	1 112 894 €	1 503 836 €	1 014 132 €	1 549 214 €	1 023 968 €	1 394 200 €	1 046 228 €	1 372 310 €	755 772 €
L'épargne brute	1 089 894 €	1 484 386 €	996 132 €	1 531 231 €	1 006 968 €	1 378 486 €	1 030 036 €	1 358 083 €	740 588 €

L'épargne nette	879 894 €	1 275 168 €	785 132 €	1 320 954 €	794 968 €	1 167 140 €	818 036 €	1 145 660 €	520 589 €

Les ratios montrent que la capacité d'épargne nette de la Ville est en diminution. Les budgets primitifs sont toujours à un niveau inférieur aux comptes administratifs. Le ratio du budget primitif 2026 est en diminution par rapport à celui du budget primitif 2025.

2.2. Besoin de financement

Besoin de financement annuel = dépenses d'investissement à financer - recettes d'investissement hors emprunt.

BP 2018 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 252 909 €	-	**BP 2018** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	3 033 699 €	=	Besoin de financement en emprunt	3 219 210 €
Dépenses d'équipement	6 145 639 €		Recettes d'équipement	468 727 €		emprunt pris	1 100 000 €
Dépenses financières d'inv.	39 000 €		Recettes financières	637 394 €			
Autres dépenses d'ordre	68 270 €		Autres recettes d'ordre	1 023 234 €			
			Excédent d'inv. reporté	904 344 €			

BP 2019 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 792 406 €	-	**BP 2019** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 673 196 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 119 210 €
Dépenses d'équipement	6 630 037 €		Recettes d'équipement	93 658 €		emprunt pris	1 060 000 €
Dépenses financières d'inv.	80 369 €		Recettes financières	1 587 585 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 137 954 €			
			Excédent d'inv. reporté	1 853 999 €			

BP 2020 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 355 988 €	-	**BP 2020** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	5 296 779 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 209 €
Dépenses d'équipement	6 131 988 €		Recettes d'équipement	696 652 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv.	142 000 €		Recettes financières	1 545 052 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 099 972 €			
			Excédent d'inv. reporté	1 955 103 €			

BP 2021 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 517 971 €	-	**BP 2021** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 458 763 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 208 €
Dépenses d'équipement	5 148 657 €		Recettes d'équipement	777 865 €		emprunt pris	1 059 000 €
Dépenses financières d'inv.	237 314 €		Recettes financières	1 052 779 €			
Autres dépenses d'ordre	132 000 €		Autres recettes d'ordre	1 131 626 €			
			Excédent d'inv. reporté	1 496 493 €			

BP 2022 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	4 949 600 €	-	**BP 2022** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 428 215 €	=	Besoin de financement en emprunt	521 385 €
Dépenses d'équipement	4 605 600 €		Recettes d'équipement	1 103 402 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv.	212 000 €		Recettes financières	976 762 €			
Autres dépenses d'ordre	132 000 €		Autres recettes d'ordre	1 217 699 €			
			Excédent d'inv. reporté	1 130 352 €			

BP 2023 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 791 483 €	-	**BP 2023** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	5 290 567 €	=	Besoin de financement en emprunt	500 916 €
Dépenses d'équipement	5 405 261 €		Recettes d'équipement	718 737 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv.	242 221 €		Recettes financières	608 300 €			
Autres dépenses d'ordre	144 000 €		Autres recettes d'ordre	1 358 132 €			
			Excédent d'inv. reporté	2 605 397 €			

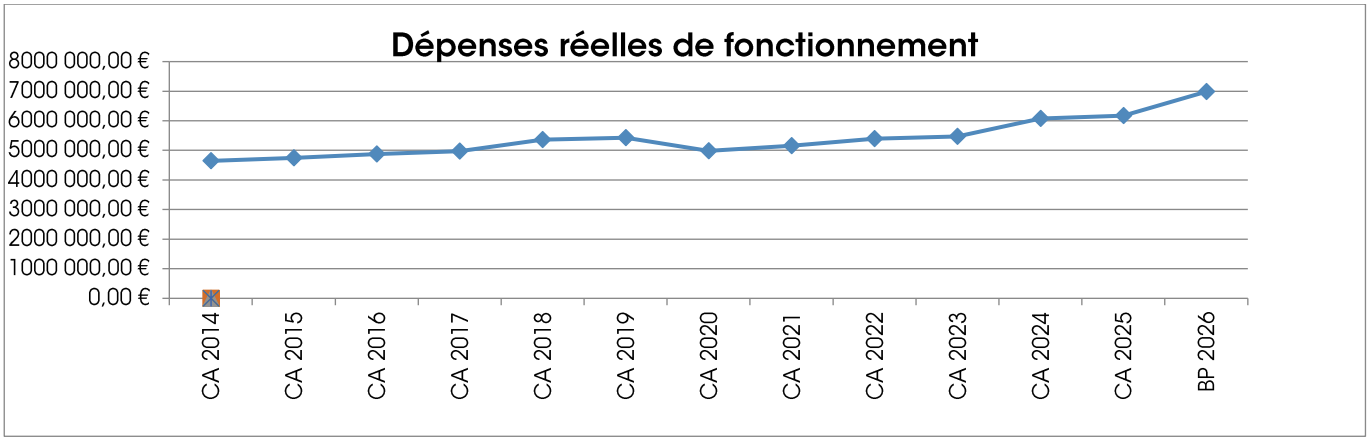
BP 2024 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	9 142 782 €	-	**BP 2024** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	7 593 186 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 549 596 €
Dépenses d'équipement	8 778 782 €		Recettes d'équipement	1 479 659 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv.	214 000 €		Recettes financières	948 104 €			
Autres dépenses d'ordre	150 000 €		Autres recettes d'ordre	1 325 042 €			
			Excédent d'inv. reporté	3 840 381 €			

BP 2025 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	12 017 578 €	-	**BP 2025** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	9 417 578 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 600 000 €
Dépenses d'équipement	11 640 178 €		Recettes d'équipement	1 462 659 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv.	247 400 €		Recettes financières	2 649 776 €			
Autres dépenses d'ordre	130 000 €		Autres recettes d'ordre	1 269 252 €			
			Excédent d'inv. reporté	4 035 891 €			

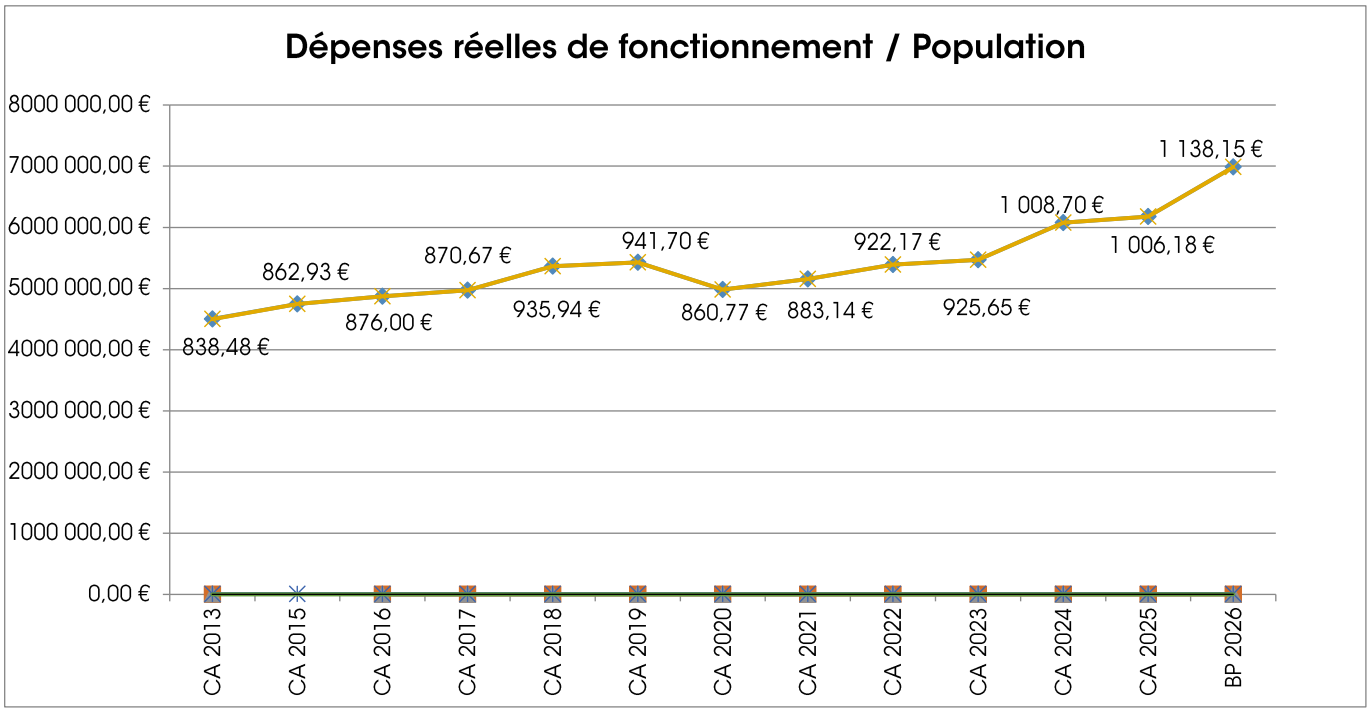
BP 2026 : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	8 963 686 €	-	**BP 2026** : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	6 363 686 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 600 000 €
Dépenses d'équipement	8 568 286 €		Recettes d'équipement	1 031 259 €		emprunt pris	montant à définir
Dépenses financières d'inv	255 400 €		Recettes financières	2 451 133 €			
Autres dépenses d'ordre	140 000 €		Autres recettes d'ordre	1 244 588 €			
			Excédent d'inv reporté	1 636 706 €			

Le budget d'assainissement n'a pas d'emprunt et ne prévoit pas d'en prendre.

L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les communes inférieures à 10 000 habitants.



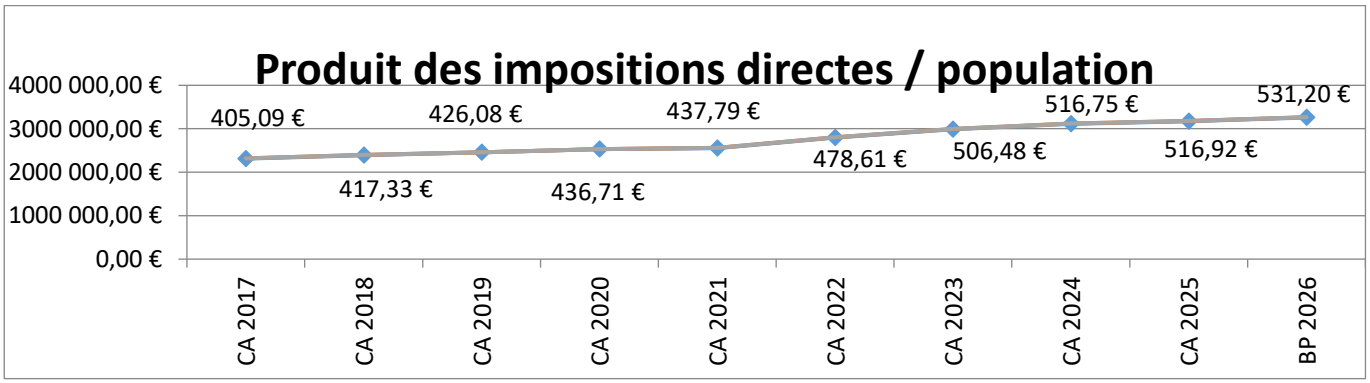
Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Différence année N - année N-1	%
CA 2012	4 334 837,34 €		100%
CA 2013	4 502 949,39 €	168 112,05 €	4%
CA 2014	4 644 129,23 €	141 179,84 €	3%
CA 2015	4 747 822,36 €	103 693,13 €	2%
CA 2016	4 873 199,46 €	125 377,10 €	3%
CA 2017	4 971 501,30 €	98 301,84 €	2%
CA 2018	5 366 670,88 €	395 169,58 €	8%
CA 2019	5 426 064,23 €	59 393,35 €	1%
CA 2020	4 984 693,28 €	441 370,95 €	-8%
CA 2021	5 154 026,14 €	169 332,86 €	3%
CA 2022	5 390 071,37 €	236 045,23 €	5%
CA 2023	5 466 879,56 €	76 808,19 €	1%
CA 2024	6 078 399,24 €	611 519,68 €	11%
CA 2025	6 174 925,97 €	96 526,73 €	2%
BP 2026	6 984 854,81 €	809 928,84 €	13%



La tendance sur 2013-2026 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » et dépenses réelles de fonctionnement est en hausse.

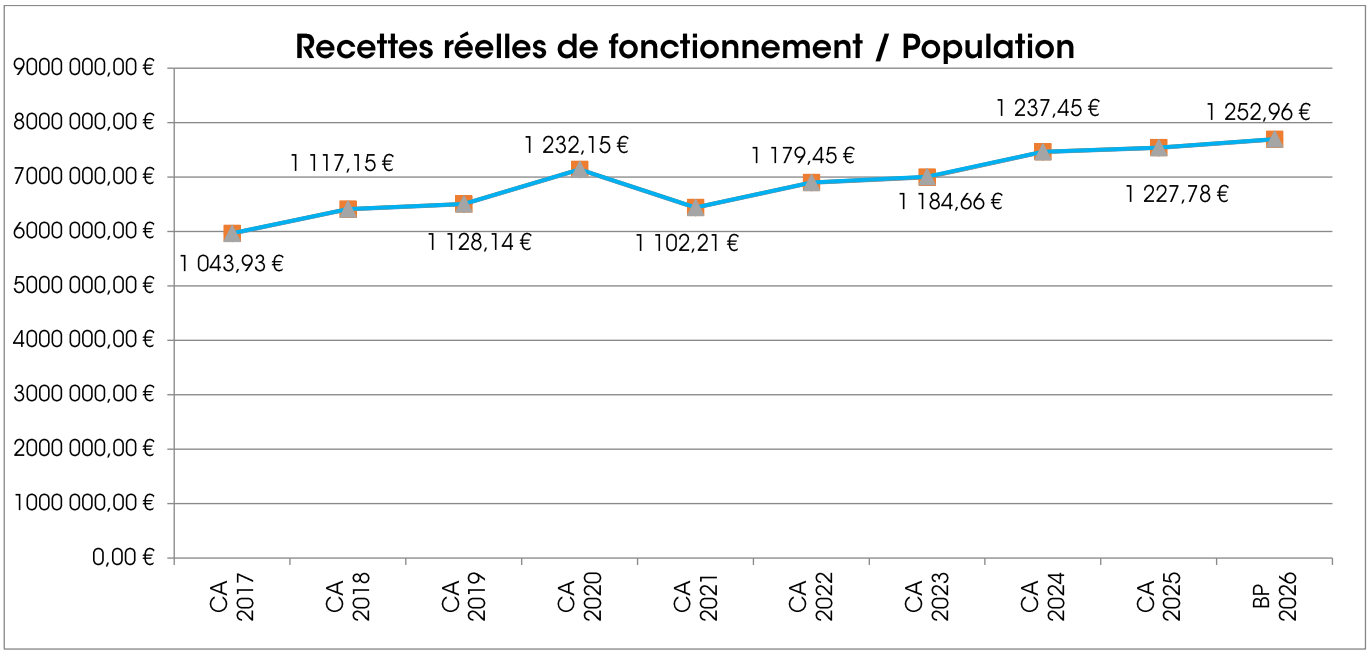
Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal, qui bénéficient aux administrés et aux associations. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales (dématérialisation…).

La commune est confrontée à la hausse des prix (matières premières, énergies, hausse de l'amende SRU…). La revalorisation des salaires (hausse du point d'indice, ...) est venue également augmenter le montant des dépenses de fonctionnement.

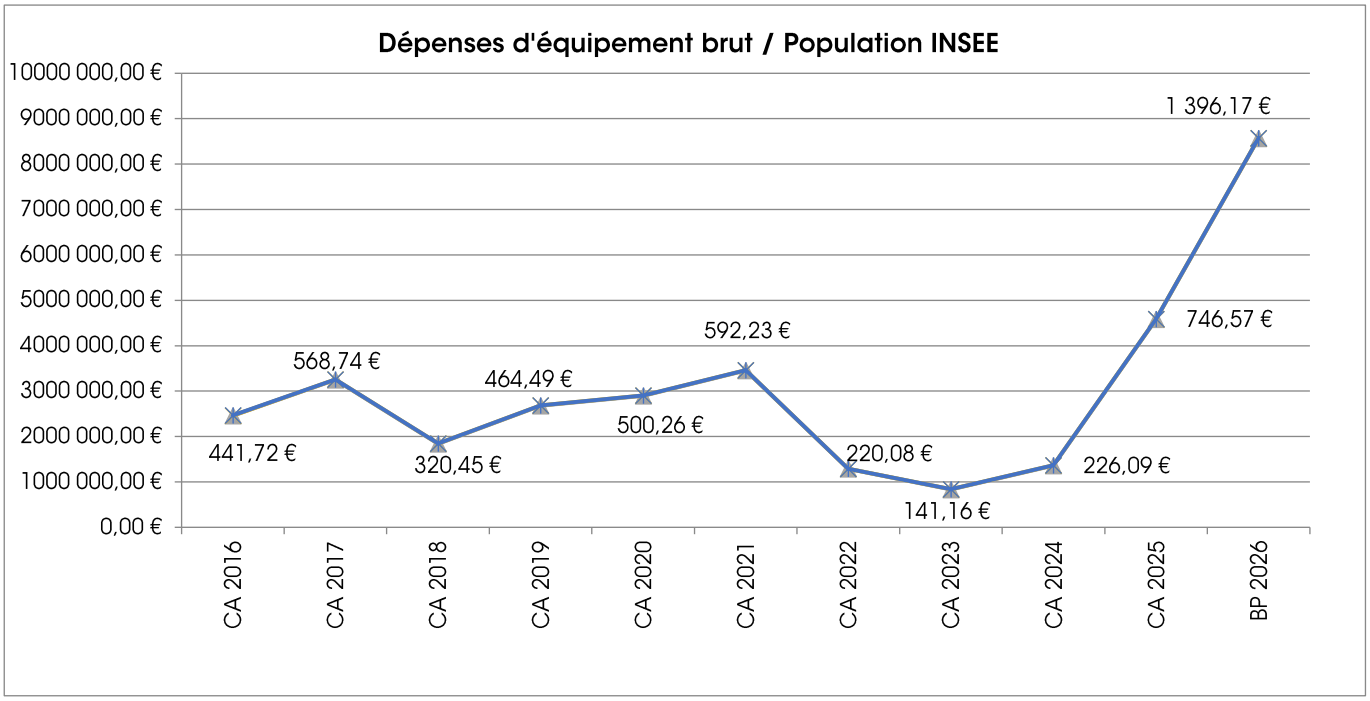


La tendance sur 2017-2026 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse.
Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes foncières.

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases (revalorisation de la valeur locative) et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition).



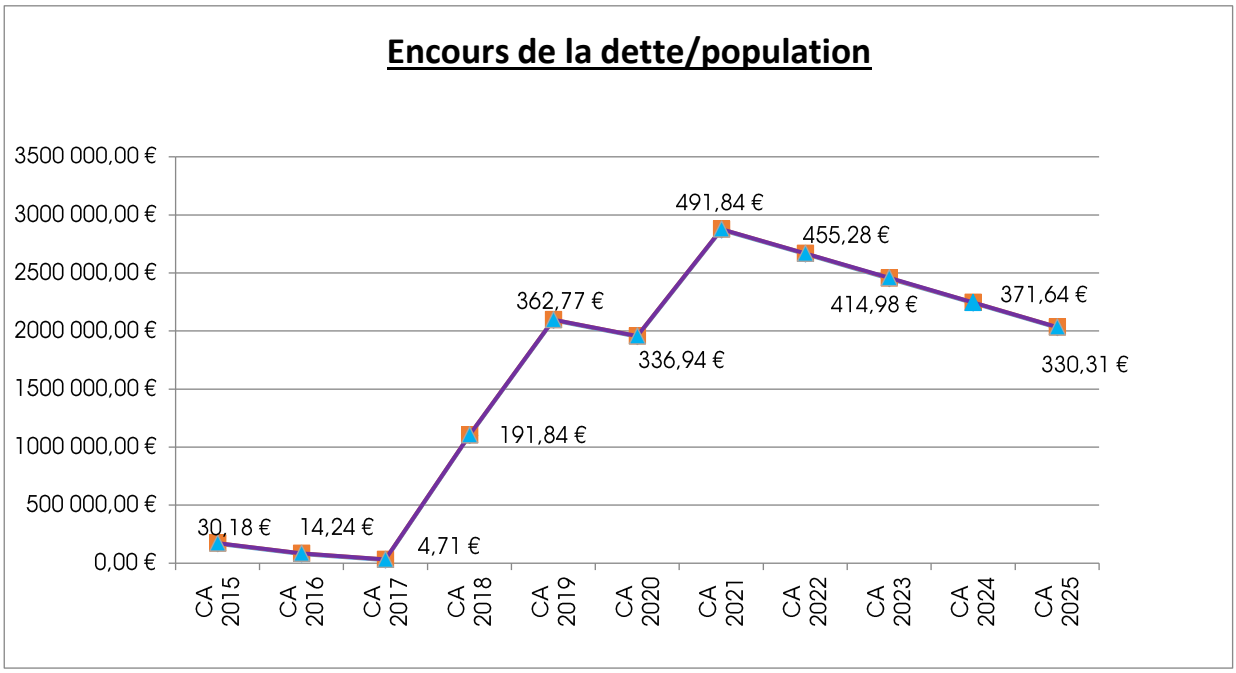
Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2017-2026. Pour 2020, la vente des terrains pour l'opération « Centre Bourg » augmente ce ratio.



La durée du cycle électoral communal a une incidence sur ce ratio, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic en fin de mandat, lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.

La volonté politique de l'équipe municipale est de favoriser le maintien d'un haut niveau d'investissement.

Pour 2026, le montant des dépenses d'équipement intègre les restes à réaliser 2025 (6 742 847 €).



La tendance 2015-2025 du ratio « Encours de la dette / population » est à la hausse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour une durée de 15 ans, au taux de (1,09%), d'un montant de 1 100 000 € en 2018. Puis un emprunt en 2019, d'un montant de 1 060 000€, auprès de la Banque Postale, au taux de (0.57%), pour une durée de 15 ans.

Pour 2021, la Commune a signé un contrat de prêt avec la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 1 059 000 € au taux de (0.41%) sur 15 ans.

En 2022, 2023, 2024 et 2025, la Commune n'a pas contracté d'emprunt.

Ainsi, le ratio d'encours de la dette / population est en légère diminution.

L'emprunt figurant dans les restes à réaliser 2025 pour financer la Maison médicale sera mobilisé en 2026.

Les loyers de la Maison médicale permettront de rembourser l'emprunt.

L'encours de la dette de la commune au 31/12/2025 s'élève à 2 027 091 € et le prévisionnel au 31/12/2026 à 4 413 000 € (emprunt arrondi à 2 600 000 €).

En 2026, l'annuité de la dette se chiffre à 227 034.73 € soit 213 510.45 € en capital et 13 524.28 € en intérêts.

Tableau d'amortissement des 4 emprunts :

Numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	25/02/2019	1 100 000,00 €	69 691,59 €	1,09	10 175,00 €	79 866,59 €
2	25/02/2020	1 030 308,41 €	68 430,17 €	1,09	11 436,42 €	79 866,59 €
3	25/02/2021	961 878,24 €	69 189,74 €	1,09	10 676,85 €	79 866,59 €
4	25/02/2022	892 688,50 €	69 957,75 €	1,09	9 908,84 €	79 866,59 €
5	25/02/2023	822 730,75 €	70 734,28 €	1,09	9 132,31 €	79 866,59 €
6	25/02/2024	751 996,47 €	71 519,43 €	1,09	8 347,16 €	79 866,59 €
7	25/02/2025	680 477,04 €	72 313,29 €	1,09	7 553,30 €	79 866,59 €
8	25/02/2026	608 163,75 €	73 115,97 €	1,09	6 750,62 €	79 866,59 €
9	25/02/2027	535 047,78 €	73 927,56 €	1,09	5 939,03 €	79 866,59 €
10	25/02/2028	461 120,22 €	74 748,16 €	1,09	5 118,43 €	79 866,59 €
11	25/02/2029	386 372,06 €	75 577,86 €	1,09	4 288,73 €	79 866,59 €

12	25/02/2030	310 794,20 €	76 416,77 €	1,09	3 449,82 €	79 866,59 €
13	25/02/2031	234 377,43 €	77 265,00 €	1,09	2 601,59 €	79 866,59 €
14	25/02/2032	157 112,43 €	78 122,64 €	1,09	1 743,95 €	79 866,59 €
15	25/02/2033	78 989,79 €	78 989,79 €	1,09	876,80 €	79 866,59 €
Total			**1 100 000,00 €**		**97 998,85 €**	**1 197 998,85 €**

Numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	01/10/2020	1 060 000,00 €	70 666,67 €	0,57	6 495,15 €	77 161,82 €
2	01/10/2021	989 333,33 €	70 666,67 €	0,57	5 717,52 €	76 384,19 €
3	01/10/2022	918 666,66 €	70 666,67 €	0,57	5 309,13 €	75 975,80 €
4	01/10/2023	847 999,99 €	70 666,67 €	0,57	4 900,73 €	75 567,40 €
5	01/10/2024	777 333,32 €	70 666,67 €	0,57	4 504,65 €	75 171,32 €
6	01/10/2025	706 666,65 €	70 666,67 €	0,57	4 083,94 €	74 750,61 €
7	01/10/2026	635 999,98 €	70 666,67 €	0,57	3 675,55 €	74 342,22 €
8	01/10/2027	565 333,31 €	70 666,67 €	0,57	3 267,16 €	73 933,83 €
9	01/10/2028	494 666,64 €	70 666,67 €	0,57	2 866,59 €	73 533,26 €
10	01/10/2029	423 999,97 €	70 666,67 €	0,57	2 450,37 €	73 117,04 €
11	01/10/2030	353 333,30 €	70 666,67 €	0,57	2 041,97 €	72 708,64 €
12	01/10/2031	282 666,63 €	70 666,67 €	0,57	1 633,58 €	72 300,25 €
13	01/10/2032	211 999,96 €	70 666,67 €	0,57	1 228,54 €	71 895,21 €
14	01/10/2033	141 333,29 €	70 666,67 €	0,57	816,79 €	71 483,46 €
15	01/10/2034	70 666,62 €	70 666,62 €	0,57	408,39 €	71 075,01 €
Total		**1 060 000,00 €**			**49 900,06 €**	**1 109 400,06 €**

Numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	01/03/2022	1 059 000,00	17 122,67	0,41	1 083,81	18 206,48
2	01/06/2022	1 041 877,33	17 140,19	0,41	1 066,29	18 206,48
3	01/09/2022	1 024 737,14	17 156,95	0,41	1 049,53	18 206,48
4	01/12/2022	1 007 580,19	17 173,71	0,41	1 032,77	18 206,48
5	01/03/2023	990 406,48	17 192,16	0,41	1 014,32	18 206,48
6	01/06/2023	973 214,32	17 209,79	0,41	996,69	18 206,48
7	01/09/2023	956 004,53	17 228,08	0,41	978,40	18 206,48
8	01/12/2023	938 776,45	17 245,71	0,41	960,77	18 206,48
9	01/03/2024	921 530,74	17 262,73	0,41	944,57	18 207,30
10	01/06/2024	904 268,01	17 280,43	0,41	926,87	18 207,30
11	01/09/2024	886 987,58	17 298,14	0,41	909,16	18 207,30
12	01/12/2024	869 689,44	17 315,87	0,41	891,43	18 207,30
13	01/03/2025	852 373,57	17 333,62	0,41	873,68	18 207,30

14	01/06/2025	835 039,95	17 351,38	0,41	855,92	18 207,30
15	01/09/2025	817 688,57	17 369,17	0,41	838,13	18 207,30
16	01/12/2025	800 319,40	17 386,97	0,41	820,33	18 207,30
17	01/03/2026	782 932,43	17 404,79	0,41	802,51	18 207,30
18	01/06/2026	765 527,64	17 422,63	0,41	784,67	18 207,30
19	01/09/2026	748 105,01	17 440,49	0,41	766,81	18 207,30
20	01/12/2026	730 664,52	17 458,37	0,41	748,93	18 207,30
21	01/03/2027	713 206,15	17 476,26	0,41	731,04	18 207,30
22	01/06/2027	695 729,89	17 494,18	0,41	713,12	18 207,30
23	01/09/2027	678 235,71	17 512,11	0,41	695,19	18 207,30
24	01/12/2027	660 723,60	17 530,06	0,41	677,24	18 207,30
25	01/03/2028	643 193,54	17 548,03	0,41	659,27	18 207,30
26	01/06/2028	625 645,51	17 566,01	0,41	641,29	18 207,30
27	01/09/2028	608 079,50	17 584,02	0,41	623,28	18 207,30
28	01/12/2028	590 495,48	17 602,04	0,41	605,26	18 207,30
29	01/03/2029	572 893,44	17 620,08	0,41	587,22	18 207,30
30	01/06/2029	555 273,36	17 638,14	0,41	569,16	18 207,30
31	01/09/2029	537 635,22	17 656,22	0,41	551,08	18 207,30
32	01/12/2029	519 979,00	17 674,32	0,41	532,98	18 207,30
33	01/03/2030	502 304,68	17 692,44	0,41	514,86	18 207,30
34	01/06/2030	484 612,24	17 710,57	0,41	496,73	18 207,30
35	01/09/2030	466 901,67	17 728,73	0,41	478,57	18 207,30
36	01/12/2030	449 172,94	17 746,90	0,41	460,40	18 207,30
37	01/03/2031	431 426,04	17 765,09	0,41	442,21	18 207,30
38	01/06/2031	413 660,95	17 783,30	0,41	424,00	18 207,30
39	01/09/2031	395 877,65	17 801,53	0,41	405,77	18 207,30
40	01/12/2031	378 076,12	17 819,77	0,41	387,53	18 207,30
41	01/03/2032	360 256,35	17 838,04	0,41	369,26	18 207,30
42	01/06/2032	342 418,31	17 856,32	0,41	350,98	18 207,30
43	01/09/2032	324 561,99	17 874,62	0,41	332,68	18 207,30
44	01/12/2032	306 687,37	17 892,95	0,41	314,35	18 207,30
45	01/03/2033	288 794,42	17 911,29	0,41	296,01	18 207,30
46	01/06/2033	270 883,13	17 929,64	0,41	277,66	18 207,30
47	01/09/2033	252 953,49	17 948,02	0,41	259,28	18 207,30
48	01/12/2033	235 005,47	17 966,42	0,41	240,88	18 207,30
49	01/03/2034	217 039,05	17 984,83	0,41	222,47	18 207,30

50	01/06/2034	199 054,22	18 003,27	0,41	204,03	18 207,30
51	01/09/2034	181 050,95	18 021,72	0,41	185,58	18 207,30
52	01/12/2034	163 029,23	18 040,20	0,41	167,10	18 207,30
53	01/03/2035	144 989,03	18 058,69	0,41	148,61	18 207,30
54	01/06/2035	126 930,34	18 077,20	0,41	130,10	18 207,30
55	01/09/2035	108 853,14	18 095,73	0,41	111,57	18 207,30
56	01/12/2035	90 757,41	18 114,27	0,41	93,03	18 207,30
57	01/03/2036	72 643,14	18 132,84	0,41	74,46	18 207,30
58	01/06/2036	54 510,30	18 151,43	0,41	55,87	18 207,30
59	01/09/2036	36 358,87	18 170,03	0,41	37,27	18 207,30
60	01/12/2036	18 188,84	18 188,84	0,41	18,64	18 207,48
Total			**1 059 000,00 €**		**33 431,62 €**	**1 092 431,62 €**

Numéro d'échéance	Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement	Taux intérêts	Intérêt	Annuité
	25/01/2026	2 600 000,00	0,00		0,00	0,00
1	25/01/2027	2 555 544,56	44 455,44	4.25	110 500,00	154 955,44
2	25/01/2028	2 509 199,76	46 344,80	4.25	108 610,64	154 955,44
3	25/01/2029	2 460 885,31	48 314,45	4.25	106 640,99	154 955,44
4	25/01/2030	2 410 517,50	50 367,81	4.25	104 587,63	154 955,44
5	25/01/2031	2 358 009,05	52 508,45	4.25	102 446,99	154 955,44
6	25/01/2032	2 303 268,99	54 740,06	4.25	100 215,38	154 955,44
7	25/01/2033	2 246 202,48	57 066,51	4.25	97 888,93	154 955,44
8	25/01/2034	2 186 710,65	59 491,83	4.25	95 463,61	154 955,44
9	25/01/2035	2 124 690,41	62 020,24	4.25	92 935,20	154 955,44
10	25/01/2036	2 060 034,31	64 656,10	4.25	90 299,34	154 955,44
11	25/01/2037	1 992 630,33	67 403,98	4.25	87 551,46	154 955,44
12	25/01/2038	1 922 361,68	70 268,65	4.25	84 686,79	154 955,44
13	25/01/2039	1 849 106,61	73 255,07	4.25	81 700,37	154 955,44
14	25/01/2040	1 772 738,20	76 368,41	4.25	78 587,03	154 955,44
15	25/01/2041	1 693 124,13	79 614,07	4.25	75 341,37	154 955,44
16	25/01/2042	1 610 126,47	82 997,66	4.25	71 957,78	154 955,44
17	25/01/2043	1 523 601,40	86 525,07	4.25	68 430,37	154 955,44
18	25/01/2044	1 433 399,02	90 202,38	4.25	64 753,06	154 955,44
19	25/01/2045	1 339 363,04	94 035,98	4.25	60 919,46	154 955,44
20	25/01/2046	1 241 330,53	98 032,51	4.25	56 922,93	154 955,44
21	25/01/2047	1 139 131,64	102 198,89	4.25	52 756,55	154 955,44

22	25/01/2048	1 032 589,29	106 542,35	4.25	48 413,09	154 955,44
23	25/01/2049	921 518,89	111 070,40	4.25	43 885,04	154 955,44
24	25/01/2050	805 728,00	115 790,89	4.25	39 164,55	154 955,44
25	25/01/2051	685 016,00	120 712,00	4.25	34 243,44	154 955,44
26	25/01/2052	559 173,74	125 842,26	4.25	29 113,18	154 955,44
27	25/01/2053	427 983,18	131 190,56	4.25	23 764,88	154 955,44
28	25/01/2054	291 217,03	136 766,15	4.25	18 189,29	154 955,44
29	25/01/2055	148 638,31	142 578,72	4.25	12 376,72	154 955,44
30	25/01/2056	0,00	148 638,31	4.25	6 317,13	154 955,44
		Total :	**2 600 000,00**		**2 048 663,20**	**4 648 663,20**

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BP 2018 :

- ✓ Emprunt contracté 1 100 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 27 427€ = 1 072 573 €.

BP 2019 :

- ✓ Emprunt contracté 1 060 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 79 867 € = 980 133 €.

BP 2020 :

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 157 028 €.

BP 2021 :

- ✓ Emprunt contracté 1 059 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 159 354 € = 899 646 €.

BP 2022 :

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 228 668.31 €.

BP 2023 :

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 228 259.91 €.

BP 2024 :

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 227 863.83 €.

BP 2025 :

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 227 443.12 €.
- ✓ **BP 2026 :**
- ✓ Emprunt contracté 2 600 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 227 034.73 € = 2 372 965.27 €.

L'encours de la dette sera porté à environ 4 413 000 € en décembre 2026 avec le nouvel emprunt.

Ainsi pour le BP 2027, les annuités de la dette inscrites s'élèveraient à 227 034.73 € par an maximum. Le virement de la section de fonctionnement permet de financer, sans difficulté, ce montant.

Un emprunt de 2 600 000 € est inscrit au Budget Primitif 2026. Il concerne les restes à réaliser 2025 car l'emprunt n'a pas été mobilisé en 2025.

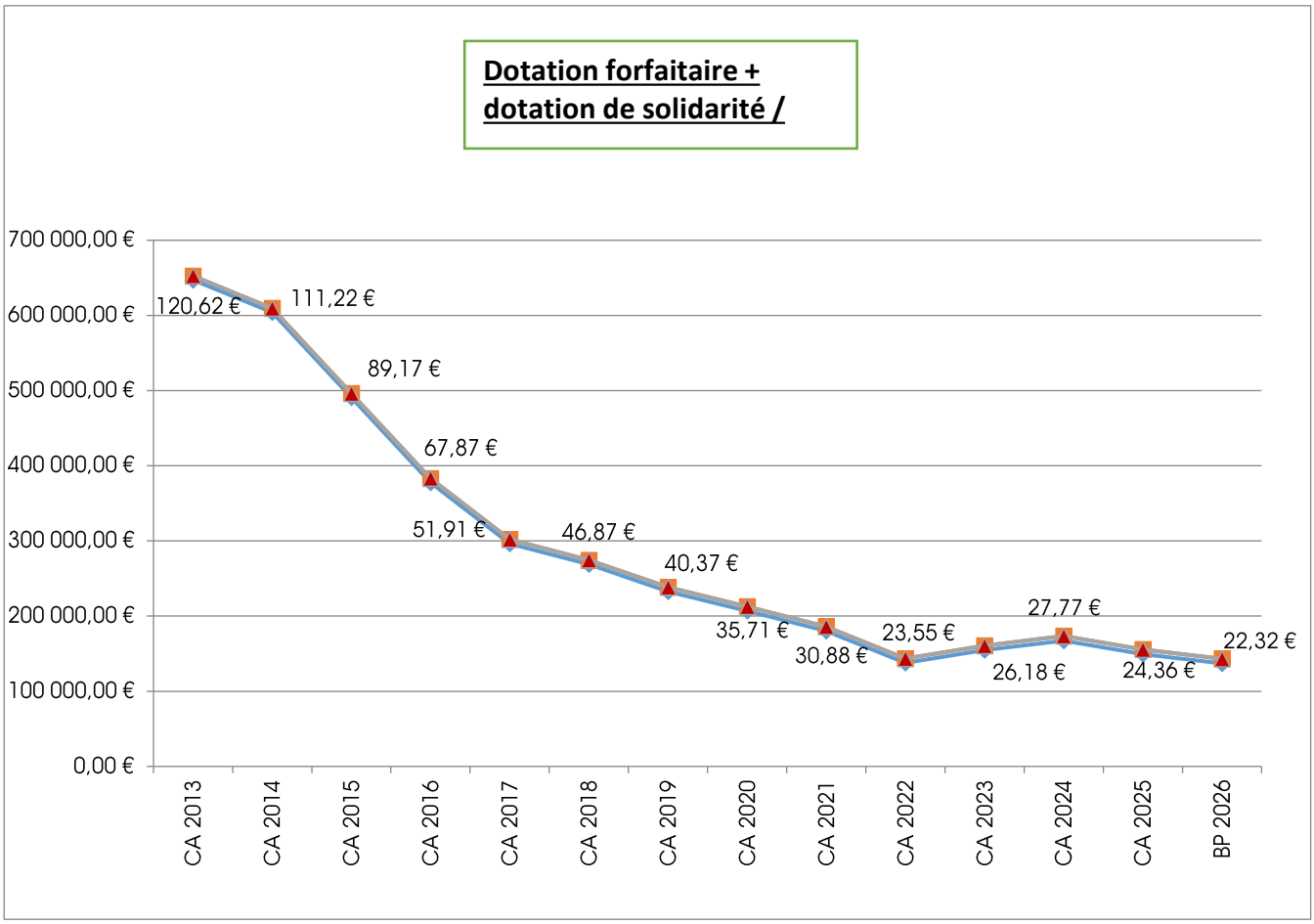
Il est à préciser que les budgets d'assainissement 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 ne contiennent pas d'emprunt.

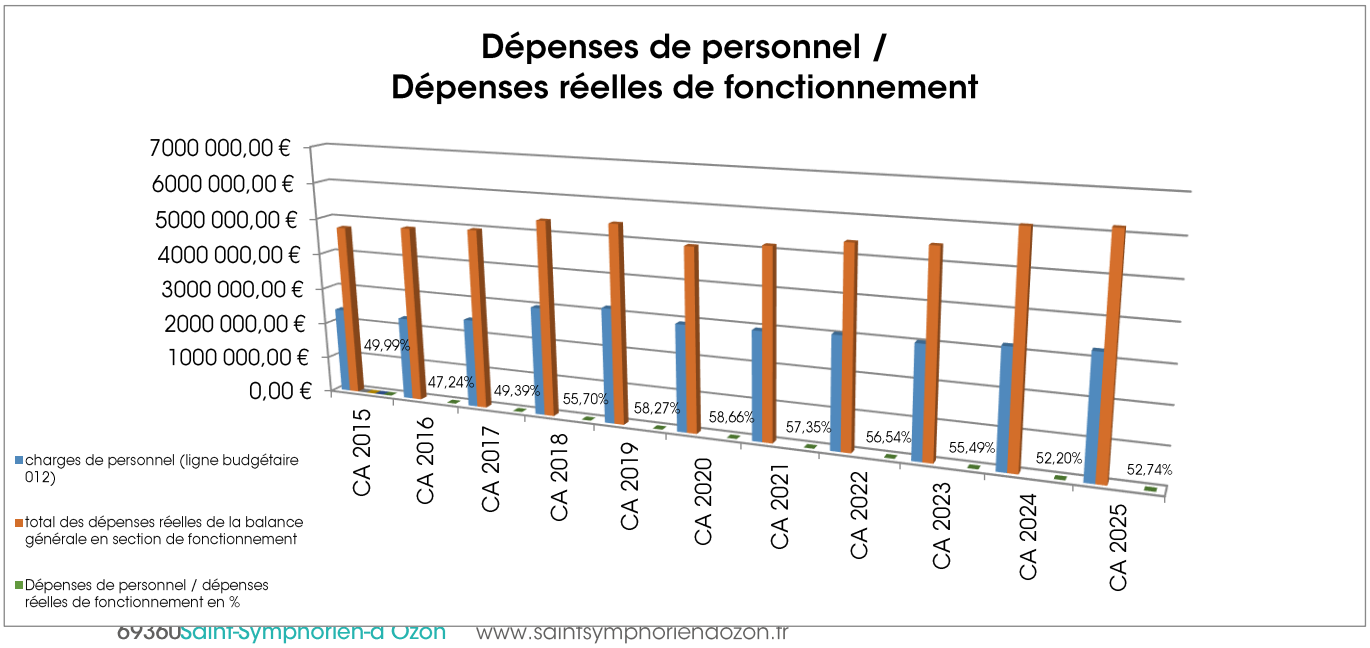
La tendance sur 2013-2026 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est en forte baisse.

Cette baisse s'explique par la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2013.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014, liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Pour 2023, une légère augmentation est constatée, également pour 2024 mais une diminution à nouveau en 2025. Pour le budget 2026, les prévisions seront à mettre à jour avec la loi de finances à venir.





La tendance sur 2018-2025 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est en diminution.

Ceci est le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, hausse du point d'indice…) et aux avancements de carrière des agents.

3. Les grandes orientations pluriannuelles passées et à venir

Les grandes orientations pluriannuelles du mandat :

- ☑ La requalification de son centre bourg. Elle a permis :
 - ✓ de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible, en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon). Une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, répondant aux besoins en stationnements (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire), a été créée ;
 - ✓ de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services ;
 - ✓ de donner une image dynamique du centre-bourg ;
 - ✓ de rendre accessible l'espace public.

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide, les compétences étant transférées à la CCPO dans le cadre de la Loi Gémapi puis au SMAAVO.

- ☑ Construction d'un multi accueil avec l'augmentation du nombre de places. Le terrain a été acheté en 2017 par la commune. Les études ont été réalisées, les travaux ont débuté en 2020 et ont été achevés en 2021. Désormais la structure accueille 24 enfants.

- ☑ Projet d'extension du groupe scolaire des Marais avec la construction d'un restaurant scolaire, les études de conception et les travaux sont terminés.
 Les objectifs étaient les suivants :
 - Répondre aux besoins des écoles en termes de locaux (classes supplémentaires, locaux communs, locaux adultes, espaces sportifs)
 - Répondre au manque de surface du restaurant scolaire et améliorer son fonctionnement.
 Le projet est inscrit dans le CRTE (Contrat de Relance de Transition Energétique) de la communauté de communes du Pays de l'Ozon dans le cadre de la Transition écologique ou cohésion des territoires.
 Le montant de l'opération est de 4 840 000 € (toutes dépenses confondues).

- ☑ D'ici la fin du mandat, des travaux de rénovation énergétique sont prévus :

 La commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a décidé de réaliser une étude de rénovation énergétique et d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Dans le cadre de cette opération, la 1ère tranche consiste à réhabiliter des toitures en renforçant l'isolation et à installer des panneaux photovoltaïques.

Le Décret éco énergie Tertiaire est une obligation réglementaire découlant de la Loi Elan du 23 novembre 2018. Il vise l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires français en demandant aux propriétaires et bailleurs de surfaces supérieures à 1000 m2 de réduire les consommations mesurées en kWh/m2.
Afin de favoriser la sobriété énergétique, des travaux d'amélioration de la performance énergétique doivent être réalisés pour diminuer la consommation totale des bâtiments concernés, à horizon de 2030, d'une valeur équivalente à -40% de la consommation par rapport à la valeur de référence (-50% en 2040 et -60% en 2050).
Aussi, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires permet de faire face à l'urgence climatique, à l'augmentation du coût des énergies, et de satisfaire aux obligations réglementaires.

Ces travaux viennent compléter les démarches initiées depuis plusieurs années par la commune (remplacement de l'éclairage en LEDS, isolation de bâtiments, régulation sur les installations de chauffage et de ventilation).

Les études et les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Henri Cochet, Centre Culturel Louise Labé, Ecole du Parc et Gymnase Municipal, ainsi que la restructuration du bâtiment Henri Cochet sont estimés à 3 560 000 €. Les travaux du bâtiment Henri Cochet sont actuellement en cours. En revanche, le chiffrage des travaux de toiture des autres bâtiments n'est pas définitif, l'étude n'étant pas encore achevée et les plis n'ayant pas encore été ouverts.

- ☑ Les travaux de la maison médicale ont commencé en lien avec des partenaires pour un montant estimé à 2 600 000 € (Etudes + travaux + divers) + 120 000 € (désamiantage et déplombage).

- ☑ La commune a achevé en 2023 la révision de son plan local d'urbanisme.

4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2026

4.1. Les recettes de fonctionnement

Total : 8 109 000 €

4.1.1. Impôts directs locaux

En cohérence avec l'engagement de campagne et dans un contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2026 et le sont depuis 2010, soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,95 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 26,79 % (taux communal + taux départemental regroupés) ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 47,11 % ;

Les perspectives de recettes des impôts directs locaux s'élèvent à 3,26 millions d'€.

4.1.2. Concours de l'Etat

Les concours de l'Etat : les dotations devraient correspondre aux montants suivants :

- ✓ Dotation forfaitaire : 47 000 € ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 90 000 € ;

4.1.3. Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (2 044 000 €) ;
- des produits des services du domaine et ventes diverses (890 000 €) ;
- des autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante (269 000 €) ;
- des droits de mutation (250 000 €) ;
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (150 000 €) ;
- de la taxe sur les pylônes électriques (40 000 €) ;
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (20 000 €) ;
- des compensations de l'Etat sur les taxes foncières : (117 000 €) ;
- Autres participations : (313 000 € principalement CAFAL C/747888) ;
- Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : 8 368 €.

4.2 Les dépenses de fonctionnement

Total : 8 109 000 €

Dans ce contexte macroéconomique contraint et suite à la crise liée à la COVID 19 puis à l'augmentation des matières premières et des énergies, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Eu égard à ces enjeux, un travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été poursuivi, en collaboration avec les services municipaux.

Les tensions inflationnistes ont perduré en 2024. Les dépenses d'électricité et de gaz ont été en forte augmentation.

En 2025, l'inflation a été en diminution et continuera de diminuer en 2026.

4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel (012)

L'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS (le Centre de loisirs, le Multi accueil et le Relais d'assistance maternelle) à la Ville. Le compte administratif de 2019 tient compte de ces éléments et s'élève ainsi à 3,16 millions d'€, celui de 2020 à 2.92 millions d'€, celui de 2021 à 2.95 millions d'€, celui de 2022 à 3.05 millions d'€, celui de 2023 à 3.03 millions d'€, celui de 2024 à 3.17 millions d'€ et celui de 2025 à 3.26 millions d'€.

Pour 2026, le budget prévisionnel s'élève à 3.49 millions d'€.

4.2.2. Subventions

La Commune pérennisera en 2024 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 40 000 €.

4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures (hausse des énergies : électricité et gaz) et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget :

- 75 000 € : Voirie et réseaux divers ;
- 464 000 € : aménagement du territoire et urbanisme dont 210 000 € prélevés au titre de la Loi SRU et 200 000 € pour l'évacuation des déchets de la déchetterie sauvage ;
- 213 000 € : patrimoine communal afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité ;
- 42 000 € : communication et démocratie participative ;
- 113 000 € pour le cadre de vie et l'environnement dont :
 - 64 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune ;
 - 49 000 € divers contrats ;
- 191 000 € : vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé, les associations et le cinéma y compris la surveillance du bâtiment Louise Labé et le nouveau Centre Patrimonial ;
- 153 000 € : informatique ;
- 2 366 000 € pour les finances comprenant notamment :
 - 305 000 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
 - 210 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC] ;
 - 115 000 € de contribution au SDMIS du Rhône ;
 - 15 000 € de remboursement des intérêts de la dette ;
 - 26 000 € : eau ;
 - 290 000 € : énergie électrique ;
 - 190 000 € : gaz ;
 - 45 000 € : assurances ;
 - 14 000 € : Frais d'affranchissement ;
 - 39 000 € : frais de télécommunication ;
 - 30 000 € : taxes foncières ;
 - 820 000 € : dotations aux amortissements.
- 3 674 000 € : ressources humaines et indemnités des élus ;
- 67 000 € : animation afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année ;
- 121 500 € : subvention à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon ;
- 510 000 € : vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire, la participation au fonctionnement de l'école privée et 40 000 € de frais pour la convention « utilisation d'une piscine extérieure » pour les écoles ;

- 65 000 € : Centre de loisirs ;
- 30 000 € : multi accueil.

4.3 La section d'investissement

4.3.1 Dette

4.3.1.1 Emprunts

Pour financer les projets importants et structurants de la commune, ont été contractés les emprunts suivants :

- 2018 : 1 100 000 € ;
- 2019 : 1 060 000 € ;
- 2020 : Pas d'emprunt ;
- 2021 : 1 059 000 € correspondant aux restes à réaliser 2020 ;
- 2022 : Pas d'emprunt ;
- 2023 : Pas d'emprunt ;
- 2024 : Pas d'emprunt.
- 2025 : Pas d'emprunt (non mobilisé et reporté en 2026).
- 2026 : Prévision 2 600 000 € (correspondant aux restes à réaliser 2025)

4.3.1.2. Evolution de l'encours de la dette

Quasi éteints en 2017, ces emprunts ont fait passer le ratio de l'encours de la dette de 191,84 € par habitant en 2018 à 362,77 € en 2019, 336,94 € en 2020, 491,84 € en 2021, 455,28 € en 2022, 414,98 en 2023 et 371,64 € en 2024. Il est en diminution au CA 2025 à 330,31 €

Par comparaison avec les moyennes nationales en 2024, ce ratio (n°5) s'élève, pour les communes en France métropolitaine de 5 000 à 10 000 habitants à :

- 768 € pour l'ensemble des communes.

 (Chiffres de l'observatoire des finances de la gestion publique locale).

 Le niveau bas de cet encours préserve des marges de manœuvre importantes pour les prochaines années.

4.3.2. Recettes d'investissement

Total : 8 964 000 €

Comme pour le fonctionnement, tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget.

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 8 964 000 € (y compris les restes à réaliser 2025, d'un montant de 5 271 337,82 €). Ces derniers sont composés principalement de :

- Emprunt : 2 600 000 €
- Subventions : 1 021 337.82 € ;
- Produits des cessions d'immobilisations : 1 650 000 € (Piscine 450 000 €, Hôtel de Buffières 1 200 000 €).

Au titre de l'année 2026, les principales recettes d'investissement seront constituées :

- 305 000 € : le prélèvement de la section de fonctionnement ;

- 820 000 € : les dotations aux amortissements ;
- 120 000 € : opérations patrimoniales d'ordre ;
- 356 483 € : l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement ;
- 1 636 706 € : l'excédent d'investissement ;
- 233 000 € : produits des cessions de terrains ;
- 10 000 € : subventions ;
- 50 000 € : la taxe d'aménagement ;
- 160 000 € : fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2024 ;
- 0 € : emprunt.

4.3.3. Dépenses d'investissement

Total : 8 964 000 €

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la finalisation des projets de l'équipe municipale dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 8 964 000 € (y compris les restes à réaliser 2025 d'un montant de 6 742 847,45 € et les dépenses nouvelles 2026 d'un montant de 2 220 839 €).

Les dépenses nouvelles 2025 se décomposent comme suit :

☑ *Cimetière : 24 000 €*

Les principaux projets sont :

- Pose d'un colombarium : 16 000 €.

☑ *Voiries et réseaux divers : 260 000 €*

Les principaux projets sont :

- Remplacement balayeuse voirie : 150 000 € ;
- Remplacement véhicule voirie par un véhicule électrique : 40 000 € ;
- Remplacement Peugeot 207 par un véhicule électrique d'occasion : 10 000 € ;
- Remplacement véhicule espaces verts : 18 000 € ;
- Achat véhicule pour la police municipale : 24 000 €.

☑ *Le cadre de vie, environnement et espaces verts : 100 000 €*

Les principaux projets sont :

- Réfection des chemins ruraux : 25 000 € ;
- Achat tondeuses autonomes : 30 000 € ;
- Réfection allée Clos St Georges en gorrhe : 10 000 €.

☑ *L'aménagement du territoire et l'urbanisme : 278 000 €*

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2026 sont :

- Subventions pour création de logements sociaux : 118 000 € ;
- Subvention pour opérations façades : 15 000 € ;
- Extension réseaux : 30 000 € ;
- Etude nappe phréatique : 13 000 € ;

- Construction d'un mur : 100 000 €.

☑ *La vidéoprotection : 38 000 €*

Les principaux projets sont :

- Caméra Louis Labé : 10 000 € ;
- Caméra Parc Dupoizat : 13 000 € ;
- Caméras et boutons anti-agressions mairie : 15 000 €.

☑ *Le patrimoine : 942 000 €*

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2026 :

- La mise en conformité des bâtiments : 30 000 € ;
- Rénovation énergétique décret tertiaire : 333 000 € ;
- Cylindres électroniques pour le contrôle d'accès : 30 000 € ;
- Mise en place de fontaines dans les écoles et le CLSH : 12 500 € ;
- Réhabilitation des bureaux de l'Hôtel de Ville : 20 000 € ;
- Climatisation Villa Louvier et le CLSH : 18 000 € ;
- Aménagement maternelle Parc faux plafonds pour isolation thermique : 20 000 € ;
- Réfection carrelage vestiaires gymnase : 12 000 € ;
- Réfection vestiaires gymnase faux plafonds et peinture : 28 000 € ;
- Remplacement portes vestiaires rugby : 36 000 € ;
- Remplacement éclairage LED salle des fêtes Louise Labé : 15 000 € ;
- Création de main courante rétro-éclairée : 20 000 € ;
- Inversion hydraulique pompe à chaleur Hôtel de Ville : 70 000 € ;
- Remplacement portes défaillantes Louise Labé : 38 000 € ;
- Eclairage des salles de sports : 20 000 € ;
- Passage en Led de l'éclairage de l'église : 28 000 € ;
- Désamiantage et déplombage Maison Médicale : 120 000 €.

☑ *La vie culturelle : 25 000 €*

- Etude du projet de restauration du chœur de l'église : 18 000 € ;
- Console Son numérique et boîtier de scène : 4 270 € ;
- Pendrillon/Frise cadre de scène : 975 €.

☑ *Les Finances : 398 000 €*

- Le remboursement du capital de la dette pour 220 000 € ;
- Le remboursement au Sigerly : 33 400 € ;
- Opérations d'ordres : 140 000 € (dont 120 000 € opérations patrimoniales d'ordre).

☑ *Informatique : 117 000 €*

- Migration logiciel finances : 20 000 € ;
- Equipement de la salle de Conseil municipal : 45 000 € ;
- Equipements tablettes pour les membres du Conseil municipal : 15 000 €

☑ *La vie scolaire : 6 500 €*

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2026

5.1 La section d'exploitation

5.1.1. Les recettes

Les recettes d'exploitation du budget Assainissement s'élèvent à 663 000 € et sont composées principalement :

- Des redevances assainissement, soit 380 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SMAAVO et du GRAND LYON) ;
- Des participations assainissement collectif pour 25 000 € ;
- Des amortissements de subvention pour environ 7 000 € ;
- De l'excédent de fonctionnement : 250 000 €.

5.1.2. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation du budget Assainissement s'élèvent à 663 000 € se décomposant ainsi :

- 495 000 € de dépenses à caractère général. Il s'agit de taxes d'assainissement collectées pour le compte du SMAAVO et de la Métropole de Lyon. Cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement ;
- Le virement à la section d'investissement représente environ 37 500 € ;
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 110 000 € ;
- Environ 18 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et charges exceptionnelles).

5.2 La section d'investissement

5.2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent **à 1 519 425 €** y compris les restes à réaliser 2025 (0 €) :

- ✓ Le virement à la section d'exploitation de 2026 soit environ 37 500 €, ;
- ✓ De l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 1 221 710 € ;
- ✓ Des dotations aux amortissements pour environ 110 000 € ;
- ✓ Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 20 000 €
- ✓ L'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 : 130 215 €.

5.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2025 s'élèvent **à 1 519 425 €**, y compris les restes à réaliser 2025 (0 €).

Les dépenses nouvelles d'investissement seront consacrées notamment :

- À la réalisation de travaux divers pour environ 1 377 425 € ;
- Immobilisations corporelles pour environ 65 000 € (Compte 21) ;

- Opérations patrimoniales (041) : 20 000 €
- Frais d'étude pour environ 50 000 € ;
- Aux amortissements de subvention pour environ 7 000 €.

La commune n'a aucun emprunt sur le budget assainissement.

En conclusion, malgré les contraintes réglementaires et l'inflation , la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon parvient à conserver un budget équilibré, et donc la capacité à continuer de mener des projets structurants.

Le Maire,
Pierre BALLESIO